

GLOSSAIRE DES TERMES RELATIFS AUX QUESTIONS DE GENRE ET DE DÉVELOPPEMENT

Action positive

Mesures à l'intention d'un groupe particulier visant à éliminer et prévenir ou à compenser des désavantages résultant des attitudes, comportements et structures existants (on s'y réfère parfois par le terme «discrimination positive»). (Commission européenne, 1998)

Analyse selon le genre

Examen de toute différence de condition, de besoins, de taux de participation, d'accès aux ressources et de développement, de gestion du patrimoine, de pouvoir de décision et d'image entre les femmes et les hommes par rapport aux rôles qui leur sont assignés en raison de leur sexe. (Commission européenne, 1998).

Audit selon le genre

Analyse et évaluation des politiques, programmes et institutions par rapport à l'application des critères liés au sexe/genre (Commission européenne, 1998)

Besoins selon le genre

Les rôles des hommes et des femmes dans les sociétés et institutions existantes sont généralement différents. De ce fait, leurs besoins varient en conséquence. On identifie généralement deux types de besoins:

Les *besoins pratiques* proviennent des conditions réelles expérimentées par les hommes et les femmes en fonction du rôle de genre qui leur est attribué dans la société. Ils sont souvent liés aux femmes dans leur rôle de mère, de ménagère, subvenant aux besoins basiques et palliant les insuffisances des conditions de vie et de travail, telles que la nourriture, l'eau, le logement, les revenus, la santé et l'emploi. Pour les femmes et les hommes provenant de couches socio-économiques inférieures, ces besoins sont souvent liés aux stratégies de survie. Le fait de les aborder seuls contribue à perpétuer les facteurs qui enferment les femmes dans une position défavorable au sein de la société. Cela ne permet aucunement de promouvoir l'égalité des genres.

Les *besoins stratégiques* sont les besoins identifiés pour modifier la position de subordination des femmes par rapport aux hommes dans la société et sont liés à l'octroi de pouvoirs aux femmes. Ils varient en fonction du contexte économique, politique et social dans lequel ils sont formulés. Habituellement, ils touchent aux questions d'égalité, telles que le fait de permettre à la femme d'accéder aux mêmes postes, à la même formation, au même salaire pour un même travail, d'avoir le droit à la terre et aux autres actifs, à la prévention contre le harcèlement sexuel au travail et contre la violence conjugale, et à la liberté de choix pour la maternité. Le fait de les aborder implique une transformation lente des coutumes et conventions traditionnelles d'une société. (BIT, 2000b).

Gouvernance/Bonne gestion

Gestion transparente et responsable des ressources humaines, naturelles, économiques et financières en vue du développement équitable et durable, dans le cadre d'un environnement politique et institutionnel respectueux des droits de l'homme, les principes démocratiques et de l'État de droit (ACP-EC, 2002)

Contrat social de genre

Ensemble de règles implicites et explicites régissant les relations hommes-femmes et leur attribuant des travaux, des valeurs, des responsabilités et des obligations distinctes. Ces règles s'appliquent à trois niveaux : le substrat culturel (normes et valeurs de la société), les institutions (protection de la famille, systèmes éducatif et de l'emploi, etc.) et les processus de socialisation, notamment au sein de la famille. (Commission européenne, 1998)



Développement durable

Le développement durable exige l'amélioration de la qualité de vie pour tous les habitants de la planète, sans que l'exploitation de nos ressources naturelles dépasse la capacité de charge de la Terre. Si le développement durable peut exiger des actions différentes dans chaque région du monde, les efforts déployés pour créer un mode de vie vraiment durable nécessitent par contre l'intégration d'actions dans trois domaines-clés : croissance économique et équité ; protection des ressources naturelles et de l'environnement ; développement social. (Nations Unies, 2002)

Développement humain

Le concept de développement humain place au centre la personne humaine, et traite de l'élargissement des choix accessibles aux individus dans l'optique d'une vie conforme à leurs attentes. Croissance économique, augmentation de l'investissement et des échanges internationaux, progrès technologique : tous ces aspects sont très importants. Mais il s'agit de moyens, et non de fins. Contribueront-ils au développement humain au XXI^e siècle ? Tout dépend de savoir s'ils sont à même d'élargir les choix, s'ils créent un environnement permettant aux êtres humains d'exploiter pleinement leurs potentialités et de vivre de manière productive et créative. (PNUD, 2002)

Discrimination sexuelle directe

Lorsqu'une personne est traitée de façon moins favorable en raison de son sexe. (Commission européenne, 1998)

Discrimination sexuelle indirecte

Lorsqu'une législation, une réglementation ou une pratique apparemment neutre affecte une proportion considérablement plus importante de personne d'un sexe, à moins que la différence de traitement puisse être objectivement justifiée (Commission européenne, 1998)

Disparités entre les genres

Ecart entre les femmes et les hommes dans tout domaine en termes de degré de participation, d'accès, de droits, de rémunération ou d'avantages (Commission européenne, 1998)

Division du travail (selon le sexe)

Division du travail rémunéré ou non entre les femmes et les hommes dans la vie privée et publique. (Commission européenne, 1998).

Documents de stratégie par pays (DSP)

Il s'agit d'un instrument servant à orienter, gérer et évaluer les programmes d'assistance de la CE. Les DSP se veulent un cadre pour les programmes d'assistance de l'UE fondés sur les objectifs de l'UE/CE, l'agenda de la politique gouvernementale des pays partenaires, une analyse de la situation du pays partenaire et les activités des autres partenaires principaux. Les DSP sont rédigés à l'intention de tous les pays des programmes ACP, MEDA (sauf Chypre, Malte et Turquie) et ALA. (Commission européenne, 2004)

Droits des femmes inhérents aux droits humains

Droits de la femme et de la jeune fille en tant que partie inaliénable, intégrale et indivisible des droits universels de la personne et incluant la notion de droits en matière de procréation. (Commission européenne, 1998)

Droits en matière de procréation

Droits de toute personne – ou de tout couple – de déterminer librement et de manière responsable le nombre d'enfants qu'elle souhaite avoir, l'écart les séparant et le moment de leur conception, de disposer des informations et des moyens nécessaires à cette fin, ainsi que le droit d'atteindre le niveau le plus élevé de santé en matière de sexualité et de procréation. (Commission européenne, 1998)

Économie informelle/travail informel

Activités économiques non payées réalisées au profit direct du ménage ou de ménages apparentés ou amis sur une base de réciprocité, y compris le travail domestique quotidien et une grande variété d'activités d'auto-provisionnement et/ou activité professionnelle, unique ou secondaire, exercée à titre lucratif et de manière non occasionnelle, en marge ou en dehors des obligations légales, réglementaire ou conventionnelles, à l'exclusion des activités occultes qui relèvent de l'économie criminelle. (Commission européenne, 1998)

Egalité des chances entre les femmes et les hommes

Absence d'obstacle à la participation économique, politique et sociale en raison du sexe (Commission européenne, 1998)

Égalité des sexes ; Égalité des genres

Notion signifiant, d'une part, que tout être humain est libre de développer ses propres attitudes et de procéder à des choix, indépendamment des restrictions imposées par les rôles réservés aux hommes et aux femmes et, d'autre part, que les divers comportements, aspirations et besoins des femmes et des hommes sont considérés, appréciés et promus sur un pied d'égalité. (Commission européenne, 1998).

Évaluation de l'impact selon le genre

Examen des propositions stratégiques afin de déterminer si elles affectent différemment les femmes et les hommes et, le cas échéant, de les modifier de sorte que leurs effets discriminatoires soient neutralisés et que l'égalité entre les femmes et les hommes soit encouragée. (Commission européenne, 2001)

Féminisation de la pauvreté

Accroissement de l'incidence et de la prévalence de la pauvreté chez les femmes plus que chez les hommes. (Commission européenne, 1998)

Femmes dans le développement (FED)

Au début des années 1970, les chercheurs ont commencé à étudier la répartition du travail fondée sur le sexe et l'impact des stratégies de développement et de modernisation sur la femme. Le concept «Femmes en développement» (FED) [Women in Development (WID)] a été introduit à cette époque. Il était destiné à lutter contre la condition inégalitaire ou défavorisée de la femme, et à faire cesser toute discrimination envers elle. Cette approche a eu pour résultat la reconnaissance des femmes en tant qu'actrices directes de la vie politique, culturelle et du monde du travail. Par la suite, des critiques ont été formulées, dénonçant une tendance à reléguer la dimension femmes vers des programmes marginaux et des projets isolés. L'approche FED n'avait pas eu un impact direct sur le développement en soi. (BIT, 2000b)

Genre

Concept qui se réfère aux différences sociales entre les femmes et les hommes qui sont acquises, susceptibles de changer avec le temps et largement variables tant à l'intérieur que parmi les différentes cultures (Commission européenne, 1998)

Genre et développement (GED)

Approche centrée sur les relations entre l'homme et la femme, qui n'étaient pas sur un pied d'égalité du fait « qu'ils ne jouaient pas dans la même cour ». Le terme « genre » en tant qu'outil analytique émana, par conséquent, de la prise de conscience croissante des inégalités dues aux structures institutionnelles. Il ne met pas l'accent sur les femmes en tant que groupe isolé et homogène, mais sur les rôles et les besoins des hommes et des femmes – une approche qui requiert la contribution des deux pour effectuer les changements nécessaires afin d'obtenir une plus grande égalité entre eux. Sachant que les femmes occupent habituellement une position défavorable par rapport aux hommes, la promotion de l'égalité des genres requiert une vive attention aux besoins, aux intérêts et aux perspectives des femmes. L'objectif



est donc de promouvoir le statut des femmes dans la société, l'égalité des genres étant le but ultime. (BIT, 2000b)

Harcèlement sexuel

Tout comportement intempestif à connotation sexuelle ou tout autre comportement fondé sur le sexe, qui affecte la dignité de la femme et de l'homme au travail, que ce comportement soit le fait de supérieurs hiérarchiques ou de collègues. (Conseil des Communautés européennes, 1990)

Hommes et masculinités

Aborder la question des hommes et des garçons suppose une meilleure compréhension de l'élément masculin dans l'équation des genres. Cela implique que soient remises en question les valeurs et les normes masculines que la société impute à un comportement d'homme; que les problèmes soient identifiés et traités; que les hommes et les garçons soient confrontés au monde du travail et encouragés à apporter une contribution positive à la réalisation de l'objectif d'égalité des sexes. (ILO, 2004)

Ignorant la spécificité de genre

Rejetant/ignorant les spécificités des sexes (par opposition à sensible à la dimension de genre/non discriminatoire/non sexiste. (Commission européenne, 1998)

Intégration de la dimension de genre

La planification, la (ré)organisation, l'amélioration et l'évaluation des processus intégrés dans les politiques afin que les parties prenantes intègrent une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques, stratégies et interventions en matière de développement, à tous les niveaux et à tous les stades (Parlement européen et Conseil, 2004)

Intégration de la dimension de genre dans les budgets nationaux

Une application de l'intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire. Cette notion désigne l'évaluation sexospécifique de budgets intégrant une dimension de genre à tous les niveaux du processus budgétaire et une restructuration des recettes et des dépenses de manière à promouvoir l'égalité des genres. L'intégration de la dimension de genre dans les budgets nationaux comprend un examen de la distribution des ressources budgétaires selon le genre, c'est-à-dire de l'incidence des ressources allouées sur les opportunités sociales et économiques des hommes et des femmes. Une réaffectation des recettes et des dépenses ainsi qu'une restructuration du processus budgétaire peuvent être nécessaires pour promouvoir l'égalité des genres. (OIT, 2004)

Mécanisme national de promotion de la femme (genre)

Mécanisme chargé de la promotion de la femme, qui soit la principale entité de coordination des politiques nationales. De tels mécanismes ont pour tâche essentielle d'appuyer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les secteurs et dans toutes les entités de l'État. (Nations Unies, 1995)

Non discriminatoire/non sexiste

Exempt de tout effet discriminatoire, positif ou négatif, sur la répartition des rôles entre les hommes et les femmes ou sur l'égalité des sexes. (Commission européenne, 1998)

Pauvreté

Ce qui caractérise une personne pauvre, ce sont ses possibilités très limitées d'atteindre le bien-être. La pauvreté peut donc être considérée comme un niveau réduit de possibilités ou « l'impossibilité d'atteindre un niveau minimal acceptable de capacités essentielles » [...] La pauvreté étant une forme extrême de privation, seules les capacités qui sont réputées essentielles selon un ordre de priorité donné doivent être prises en compte. Les ordres de priorité peuvent être différents selon les communautés, et les capacités jugées

essentielles ne sont donc pas les mêmes partout. [...]On peut définir la pauvreté comme l'absence de ces libertés fondamentales sous l'angle des capacités, ou comme la non-réalisation du droit à ces libertés sous l'angle des droits de l'homme. (HCDH, 2004)

Plafond de verre

Obstacle invisible résultant d'un ensemble complexe des structures au sein des organisations à prédominance masculine empêchant les femmes d'accéder à des fonctions supérieures. (Commission européenne, 1998)

Planification en fonction du genre

Démarche de planification active qui considère le genre comme variable ou critère fondamental et qui cherche à intégrer une dimension de genre explicite dans les politiques ou les actions. (Commission européenne, 2001)

Prise de décisions

Un aspect essentiel pour modifier les rapports de genre aux niveaux de l'individu, du ménage, du groupe, du village et de la société (OIT, 2002).

Programme sectoriel

Du fait qu'ils ont une approche sectorielle, les gouvernements, en consultation avec les bailleurs de fonds et autres parties prenantes, peuvent élaborer une politique et un plan d'action sectoriels. C'est ce qu'on appelle un programme sectoriel dès lors qu'il inclut les trois composantes suivantes : i) un document de politique sectorielle approuvé ; ii) un cadre de dépenses sectorielles pour le moyen terme ; et iii) un processus de coordination des bailleurs de fonds du secteur, sous la direction du gouvernement. (Commission européenne, 2004)

Rapports de genre

Rapport et distribution inégale du pouvoir entre les femmes et les hommes qui caractérisent tout système sexiste. (Commission européenne 1998)

Rémunération égale pour travail de valeur égale

Rémunération égale pour un travail de même valeur, sans discrimination fondée sur le sexe ou la situation familiale en ce qui concerne tous les aspects relatifs au salaire et aux conditions de rémunération (Commission européenne, 1998)

Renforcement de pouvoir

Processus visant à donner et à développer ses propres moyens devant permettre à toute personne de contribuer activement à l'organisation de sa propre vie et de sa communauté sur le plan économique, social et politique. (Commission européenne, 1998).

Responsabilités familiales

Cette notion couvre les soins et l'assistance aux enfants à charge et aux autres membres de la famille directe qui ont manifestement besoin de soins ou de soutien. Les politiques nationales devraient viser à créer une véritable égalité des chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes ayant des responsabilités familiales (...) ils devraient être exemptés des restrictions fondées sur les responsabilités familiales au moment de se préparer à l'activité économique, d'y accéder, d'y participer ou d'y progresser. (OIT, 2000a)

Rôles en fonction du genre

Ensemble de règles d'actions et de comportement assignées aux femmes et aux hommes, inculquées et entretenues (voir «contrat social selon le genre»). (Commission européenne, 1998)

Ségrégation professionnelle (dans l'emploi)

Concentration des femmes et des hommes dans des types et niveaux d'activité et d'emploi différents, où les femmes sont limitées à une gamme restreinte d'occupations (ségrégation horizontale) et à des niveaux inférieurs de responsabilité (ségrégation verticale). (Commission européenne, 1998)

Sensible à la dimension de genre

Concernant et intégrant la dimension hommes-femmes. (Commission européenne, 1998)

Services aux personnes

La partie de l'activité humaine, tant matérielle que sociale, qui consiste à s'occuper de la main-d'œuvre présente et future, de la population humaine dans son ensemble, notamment de l'approvisionnement domestique en alimentation, vêtements et logement. La reproduction sociale consiste à pourvoir à ces besoins à travers tous les secteurs de l'économie, dans ses composantes rétribuées et non rétribuées. (Alexander, P. Baden, S., 2002)

Sexe

Caractéristiques biologiques qui distinguent les femmes des hommes (Commission européenne, 1998)

Statistiques ventilées par sexe

Collecte et ventilation des données et des informations statistiques en fonction du sexe en vue de procéder à une analyse comparative. (Commission européenne, 1998)

Stéréotype

Opinion toute faite, cliché (Robert, 1976)

Taux de participation

Taux de participation d'un groupe déterminé – par exemple, les femmes, les hommes, les parents célibataires, etc. – en pourcentage de la participation totale, généralement en matière d'emploi. (Commission européenne, 1998)

Traitement équitable entre les sexes

Équité de traitement envers les hommes et les femmes qui peut se traduire par une égalité de traitement ou un traitement différent mais considéré comme équivalent en termes de droits, d'avantages, d'obligations et de chances. (Commission européenne, 1998)

Triple rôle des femmes

Le triple rôle des femmes se réfère à leur fonction de reproduction, de production et de gestion communautaire. Selon la manière dont ces fonctions sont évaluées, les femmes et les hommes fixent leurs priorités en conséquence lors de la planification de programmes et de projets. La prise en compte ou non de ces fonctions peut soit offrir aux femmes une chance de tirer profit du développement soit les en priver. (Moser, C. O., 1993)



Références

- ACP-EC. (2002) *Accord de partenariat ACP-CE (Accord de Cotonou)*, 20 Juin 2002
- Alexander, P. Baden S (2002). *Glossary on macroeconomics from a gender perspective*. Prepared by BRIDGE in collaboration with GTZ - German Technical Cooperation. Feb 2002.
- BIT. (2004). *Gender audit manual*. Revised. Geneva. Apr 2004
- _____. (2002) *Participatory gender audit revised manual for auditors*. Genève. Bureau international du Travail, Dec 2002.
- _____. (2000a) *ABC of women workers' rights and gender equality*. Geneva: International Labour Office.
- _____. (2000b) *Genre! Partenaires et égaux*. Genève: BIT. - Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes
- Commission européenne. (2004) *Aid delivery methods: project cycle management guidelines*. Vol.1. March 2004.
- _____. COM (2001) 295. Programme d'action pour l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération au développement de la Communauté, Annexe I. 21 juin 2001
- _____. (1998) *100 mots pour l'égalité*.
- Conseil des Communautés européennes (1990), *Résolution du 29 mai 1990, concernant la protection de la dignité de la femme et de l'homme au travail*, Journal officiel n° C 157 du 27/06/1990, p. 0003 - 0004
- HCDH (2004), *Les droits de l'homme et la lutte contre la pauvreté, cadre conceptuel*, Nations Unies, Mars 2004
- Moser, C. O.N. (1993). *Gender Planning and Development: Theory, Practice and Training*. New York: Routledge, Chapman, and Hall.
- Nations Unies. (2002) Brochure: *Sommet mondiale sur le développement durable, Johannesburg 2002*, 26 Aug-4 Sep 2002
- _____. (1995). *Déclaration de Pékin*, Quatrième conférence mondiale sur la femme, Pékin, 4-15 Sep 1995.
- Parlement européen et Conseil de l'Union européenne (2004), *Règlement (CE) No 806/2004 du 21 avril 2004 relatif à la promotion de l'égalité des sexes dans la coopération au développement*, Journal officiel L143 du 30/04/2004, p. 0040/0045
- PNUD (2002) *Rapport sur le développement humain 2002 : Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté*, De Boeck & Larcier, Bruxelles 2002
- Robert, P. (1976), *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Société du Nouveau Littré, Paris 1976

